



Réponses aux questions des représentants de proximité TSO CFTC juin 2025

1 - CRC Sin Part Agen :

Un recrutement imminent de 8 personnes supplémentaires va porter cette plateforme à 77 collègues, sans compter de possibles arrivants en septembre (6 ou 7 supplémentaires).

Des éléments concordants font remonter une volonté de porter les équipes à 14 en moyenne, contre 12 actuellement.

La Direction peut-elle nous le confirmer ou l'infirmier, et dans le cas c'était positif, comment peut-elle aménager une organisation adaptée au nombre de postes de travail qui va certainement arriver à saturation ?

d'autre part, l'augmentation de ce nombre va-t-elle être généralisée à l'ensemble des CRC ? Pourquoi ne pas plutôt créer des équipes supplémentaires ?

Réponse : En septembre prochain une 6ème équipe sera créée avec l'arrivée des nouveaux collaborateurs. Chaque équipe sera donc composée de 13 salariés.

Au même temps, il sera mis en place le flex office avec un taux de partage de 0,70. Ce taux étant appliqué au nombre de collaborateurs prévisionnels confirme bien que le nombre de places actuel permettra d'accueillir l'ensemble des collaborateurs tenant compte de présents et absents sur site.

En complément, un accompagnement à la mise en place du flex office, est réalisé par les équipes de la conduite du changement et la DIET auprès des managers et déclinée aux collaborateurs. Cet accompagnement sera actif jusqu'à son installation. Par la suite un REX sera réalisé.

2 - Calcul prime variable :

Nous constatons une part non négligeable de services qui n'ont toujours pas communiqué sur la présentation des déclenchements et seuil liés à la part variable, alors que nous sommes déjà en juin.

La Direction peut-elle mettre en place un process permettant à l'ensemble des salariés de prendre connaissance de la présentation et seuils liés à cette prime en début d'année si possible ?

Réponse : L'ensemble des équipes a eu la communication, si des cas contraires seraient identifiés, un retour peut être fait à la direction.

La direction comprend la remontée concernant le délai avec lequel l'information est partagée avec les équipes. Une amélioration sera apportée pour l'année à venir.

3 - Calcul prime variable :

Certains collègues qui demandent le détail du calcul de la part variable, se voient notifier un refus des services RH, ne comprenant pas l'intérêt de cette démarche, nous souhaiterions avoir des explications de La Direction ?

Réponse : Le calcul nécessitant des explications approfondies, les binômes RH montent en compétence actuellement sur ce sujet afin de pouvoir apporter à l'avenir un premier niveau de réponse.

4 - Panneaux d'affichage absents sur PAPs :

Conformément à ce qui a été évoqué lors de la dernière CRP, nous vous indiquons les PAPs pour lesquels les panneaux d'affichage syndical font défaut :

- . LORMONT
- . LA TESTE DE BUCH
- . ST MEDARD EN JAILLES
- . BEGLES
- . MARMANDE
- . VILLENEUVE SUR LOT

Nous tenons à vous préciser que, dans la plupart de ces PAPs visités, il y a bien la place pour y poser un panneau d'affichage syndical.

Nous vous remercions de bien vouloir veiller à leur mise en place.

Réponse : Les panneaux d'affichage sont bien présents dans les agences citées. Seul manquait celui de La Teste de Buch, il a été commandé depuis.

5 - Rendez-vous sociétaire / prospect en PAP :

Lorsqu'un sociétaire ou prospect ne peut se présenter à un rendez-vous PAP, il est difficile pour lui de contacter un CRC pour prévenir de son absence ou de son retard ; quelques fois, il souhaite juste indiquer un retard au PAP, parce que des difficultés à se garer, etc.. Cela peut occasionner des tensions, notamment lorsqu'il se déplace au PAP et que le conseiller prend le rendez-vous suivant.

Quels autres canaux de communication la Direction peut-elle proposer afin de pallier ces difficultés ?

Réponse : Les collaborateurs du CRC ont toute latitude pour reprogrammer un RDV. Le RDV est un engagement réciproque sociétaire/conseiller. Si le sociétaire tarde ou ne vient pas, il est légitime que le conseiller puisse prendre en charge un autre sociétaire.

Question urgente :

La climatisation du crc digital de Bordeaux est en panne depuis plusieurs jours. il y a une température en moyenne de 30 degrés sur site cela met en cause la santé et un danger potentiel pour les collaborateurs nous demandons des journées de télétravail exceptionnel le temps de la réparation de la climatisation.

Réponse : La panne de climatisation a été signalée aux équipes du service immobilier qui œuvrent pour rétablir la situation. Des actions ont été menées auprès du bailleur et le site a été équipé de rafraîchisseurs. Dans un premier temps, la décision a été prise de lever le travail sur site, les collaborateurs pouvaient donc poser ou modifier leurs jours de télétravail sur leur compteur mensuel et/ou annuel. Par la suite, au regard des températures élevées et de la durée du dysfonctionnement, le télétravail a été ouvert plus largement.